

Rapport de correction

Épreuve d'histoire – Session 2018

durée : 4 heures, coefficient : 2

Composition, sujet 1 :

« La Résistance a-t-elle préparé et réalisé une totale transformation de la République française (1940-1946) ? »

Ce sujet problématisé mobilisait deux entrées des programmes de lycée, comme cela avait été annoncé dans le précédent rapport de l'épreuve. Le jury attendait des candidats qu'ils mobilisent à la fois leurs connaissances des « combats de la résistance française contre l'occupant et contre le régime de Vichy », et celles concernant le mouvement qui va « des idéaux de la Résistance à la refondation républicaine après la Libération (1944-1946) ».

Les termes du sujet étaient guidants : d'une part la distinction entre préparation et réalisation, qui visait à orienter le regard des candidats vers le programme du Conseil National de la Résistance de 1944, d'autre part la notion de « totale transformation » qui incitait les candidats à interroger les aspects de restauration républicaine et ceux par lesquels de nouveaux idéaux ou de nouvelles pratiques trouvaient droit de cité. De même, les bornes chronologiques du sujet allaient plus loin qu'un cadrage temporel : commencer en 1940, c'est s'interroger sur la pluralité originelle des résistances, et sur la motivation de départ des résistants, qui peut avoir été parfois plus nationale (le refus de l'armistice) que directement orientée vers des buts politiques ou sociaux. Indiquer le terme de 1946 renvoie, au-delà des grandes réformes de la Libération, à la naissance difficile de la IV^e République, et donc interroge sur les éléments de continuité et de rupture avec la III^e République. Enfin, un sujet problématisé suppose que l'on attend en conclusion une réponse à la question, réponse qui peut être nuancée. On ne saurait donc trop conseiller aux candidats de consacrer du temps à l'examen attentif du libellé du sujet, qui contient des indications précieuses.

Les candidats ont été le plus souvent capables de mobiliser des connaissances factuelles sur la période, et de mettre en œuvre des connaissances issues de deux entrées de programme différentes en leur donnant une cohérence. On perçoit dans certaines copies une tentative de reconstituer ce qu'a été la Résistance à partir de l'étude du sujet « l'historien

et les mémoires de la Seconde Guerre mondiale en France », présent dans les programmes de terminale.

Les points faibles les plus fréquents concernent la pluralité de la Résistance et de ses motivations et le travail de construction de son unité. Celle-ci est souvent vue dès l'origine comme une unité, porteuse de valeurs communes. Il est surprenant qu'une partie des candidats n'évoque pas le Conseil National de la Résistance ou ignorent son programme. Le Gouvernement Provisoire de la République Française est plus généralement méconnu, et l'attribution fautive au CNR de l'initiative d'accorder aux femmes le droit de vote fréquente.

Nombre de copies sont organisées de manière satisfaisante ; les meilleures mettent en avant la marche vers l'unité jusqu'à la constitution du CNR, le dégagement d'un corpus commun puis les tentatives de mise en œuvre de ce corpus idéologique et leurs limites.

Une des difficultés du sujet est qu'il était porteur d'une comparaison implicite entre la III^e République et la IV^e République à ses débuts. Si la question des colonies au lendemain de la Libération est souvent bien saisie sous cet angle, si le changement concernant le suffrage féminin est presque toujours mentionné, la question de l'intégration républicaine du Parti communiste et celle des catholiques militants via la Résistance sont moins présentes dans les copies. Concernant l'idée de démocratie sociale, si les grandes réformes de la Libération sont généralement évoquées, le préambule de la constitution de 1946 est rarement mentionné.

Il faut signaler enfin que ce sujet a été privilégié par des candidats ayant sérieusement préparé l'épreuve, et que les copies se livrant à un vague remplissage de parties hâtivement définies sont relativement rares.

Composition, sujet 2 :

Comment la croissance économique des « Trente Glorieuses » a-t-elle transformé la société française ?

Traiter ce sujet supposait de mobiliser et d'articuler des connaissances issues de plusieurs entrées de programme : la croissance économique et ses différentes phases depuis 1914, la population active française depuis 1914, l'immigration et la place des femmes dans la société française du XX^e siècle. En apparence plus simple car renvoyant à un phénomène bien identifié (presque tous les candidats savent situer chronologiquement les « Trente glorieuses » et la grande majorité connaissent l'origine et la signification du terme), il était en réalité difficile à construire et nécessitait une réflexion particulièrement soutenue sur les

termes du sujet. L'articulation entre l'histoire économique et l'histoire sociale supposait d'avoir un regard sur la modification de la population active, du monde du travail, de la consommation. Les questions de l'accélération de l'exode rural, de l'entrée dans la société de consommation – et des contestations que celle-ci soulève, de la « moyennisation » de la société, de l'entrée dans une « société de l'information » devaient être présentes. Beaucoup de candidats, faute d'une réflexion sur le sujet, ont mêlé des éléments de politique économique et une réflexion vague sur « l'américanisation » de la société française.

Les transformations de l'économie et l'enrichissement moyen de la population (le revenu individuel moyen aurait plus que doublé dans l'ensemble de la période) constituaient un socle à ne pas négliger. Il fallait pour cela en avoir la chronologie, ne pas se laisser abuser par le terme volontairement simplificateur de « Trente glorieuses ». Le rationnement ne se termine qu'en 1949, année où la hausse des salaires dépasse enfin celle des prix. Le plan Monnet (1946-1952) financé grâce au plan Marshall est un succès, mais il n'a pas d'effet sur le pouvoir d'achat ; la croissance forte démarre dans les années 1950 mais c'est avec les années 1960 que l'effet sur le niveau de vie est constatable. Ce sont les années 1960 qui voient l'entrée de la France dans la société de la consommation.

L'évolution de la population active a donné lieu à beaucoup d'approximations, les candidats anticipant souvent des évolutions ultérieures. L'évolution la mieux connue reste celle de la paysannerie : les paysans deviennent des « agriculteurs » avec la modernisation de l'agriculture, et Henri Mendras et sa « fin des paysans » (1967) sont souvent cités. La diminution spectaculaire des actifs agricoles est relevée. On anticipe très souvent la diminution de la part des ouvriers dans la population active, qui pourtant reste stable autour de 30%. Ce n'est qu'à partir des années 1960 que ce pourcentage commence à s'élever. La « moyennisation » (Mendras, 1988) de la société qui correspond à l'essor du secteur tertiaire est généralement mieux saisie, on ne voit pas qu'elle est alimentée bien plus par la diminution de la population active agricole que par une hypothétique fonte d'effectifs ouvriers qui demeurent globalement stables.

La connexion entre le baby-boom et l'essor économique pouvait être envisagée et discutée, mais le lien entre croissance et immigration est clair. L'immigration est déjà un phénomène ancien en France : il est sensiblement le même en 1931 et à la fin de notre période. Mais la provenance évolue, les Espagnols sont les immigrants majoritaires en 1968 et les Portugais le groupe le plus nombreux en 1975, tandis que l'Algérie, la Tunisie et le Maroc fournissent une main d'œuvre qui travaille principalement dans le secteur secondaire. Nombre de candidats ont anticipé dans leur copie les problèmes et les difficultés de l'intégration de la « deuxième génération » qui surgissent dans les années 1980.

Le lien entre l'évolution de l'économie et la question de l'émancipation féminine a souvent été abordé dans les copies. Encore ne faut-il pas oublier que le travail féminin est réalité ancienne (30% des ouvriers sont des femmes avant 1914, elles sont déjà 40% de la population active en 1940) et que sa place évolue peu globalement jusqu'aux années 1960 mais se modifie, avec une baisse dans le secteur primaire et un essor dans le tertiaire. Une montée significative commence dans les années 1960, avec une conséquence signalée dans un nombre significatif de copie : en 1965, les femmes mariées peuvent travailler sans l'autorisation de leur mari, et obtiennent le droit d'avoir un chéquier et un compte en banque. La diffusion de l'électroménager allège le quotidien des femmes alors que la répartition des tâches ménagères reste stable à leur détriment. Malgré la loi Neuwirth et, en fin de période, le divorce par consentement mutuel, le modèle familial reste stable pour la grande majorité de la population durant les Trente Glorieuses.

Enfin, la question de la jeunesse est peu présente dans les copies, ce qui explique peut-être le faible nombre d'évocations de mai 1968. Si la question du lien entre croissance de la natalité et croissance économique pouvait être problématisé, il est certain que la massification de l'enseignement secondaire et celle, qui s'amorce, de l'enseignement supérieur correspond également à une évolution de la structure économique. 1968 offrait également une bonne clef d'entrée pour la remise en question de la société de consommation – dont le modèle est par ailleurs généralement bien saisi dans les copies.

Au final, les difficultés récurrentes ont concerné le chiffrage et la chronologie des évolutions sociales.

Etude critique d'un document : Simone Veil devient ministre de la Santé

8 points étaient attribués à cet exercice qui n'a pas été sacrifié par les candidats. Il reste majoritairement pour eux un exercice difficile, entre les deux écueils :

- d'une paraphrase évacuant toute approche critique, faute d'apporter des informations autres que celles présentes dans le document ;
- d'un développement sur la place des femmes dans la société française utilisant le texte de Simone Veil comme un prétexte, texte auquel on ne fait en ce cas que rarement référence. Le but de l'exercice est bien d'éclairer le document par le contexte, et d'affiner le contexte grâce au document.

Quand l'approche critique est présente, il importe également de l'équilibrer. Critiquer un document, ce n'est pas le disqualifier globalement (« c'est un point de vue subjectif, donc il

n'a pas d'intérêt »), ni lui reprocher son objet (en blâmant par exemple Simone Veil de ne pas faire dans cet extrait de ces mémoires une histoire globale de la condition féminine au XX^e siècle).

L'approche critique sert à cerner ce que le document peut nous apprendre : mesurer l'écart entre la période de rédaction du texte et celle des faits évoqués est une très bonne chose, mentionner qu'il s'agit d'un point de vue et d'une expérience particulières également, et ces points ont été valorisés. Encore faut-il être attentif à ce que le document nous apprend.

Le titre donné au document comporte une indication. Celui-là est assurément factuel, mais pouvait orienter l'analyse : il s'agit bien de mesurer les conditions qui ont permis à Simone Veil d'être la première femme ministre de la V^e République, et d'inscrire son histoire particulière dans l'évolution de la place des femmes dans la vie politique.

Simone Veil est généralement assez bien connue, la panthéonisation qui avait déjà été annoncée au moment de l'examen mentionnée dans environ la moitié des copies. Quand elle n'est connue que par la loi qui porte son nom, elle est vue comme une « militante féministe » (confusion avec Louise Weiss ?) et non comme une femme politique d'envergure. On évoque très rarement le fait qu'elle ait été la première présidente du nouveau Parlement européen élu au suffrage universel en 1979. Plus nombreuses sont les références à la rescapée d'Auschwitz, et certains candidats ont pu bénéficier de ce qu'ils avaient appris sur la Mémoire de la Seconde guerre mondiale et ont évoqué la présidente de la Fondation pour la mémoire de la Shoah.

Ce que ce texte nous montrait est un moment important d'une évolution plus longue. Outre les trois sous-secrétaires d'Etat du Front populaire, certains candidats ont évoqué la figure de Germaine Poinso-Chapuis, ministre de la Santé publique et de la population sous la IV^e République. On pouvait utiliser les éléments fournis dans les notes et dans le texte pour analyser la manière précise dont Simone Veil est devenue ministre et a pu commencer à jouer un rôle politique important, et inventorier les conditions favorables.

Elle a beau se qualifier de « néophyte », ce qu'elle est sur les problématiques de la santé publique, Simone Veil a déjà une carrière derrière elle. Les candidats sont souvent gênés pour l'apprécier par leur méconnaissance des institutions (le Conseil supérieur de la magistrature par exemple). Elle bénéficie d'appuis – celui de Marie-France Garaud, autre femme qui joue un rôle important : on n'attendait pas des candidats qu'ils connaissent cette figure, mais le texte indiquait qu'elle était la « principale conseillère » de Jacques Chirac alors premier ministre, ce qui montre l'importance de son rôle.

Simone Veil bénéficie d'une toute neuve visibilité médiatique. L'initiative de *Marie-Claire* est intéressante, parce qu'elle montre comment les revendications féministes prennent place dans la presse féminine qui fonctionne largement dans une logique plus catégorielle que revendicative. L'univers médiatique reflète ici les évolutions et les attentes d'une partie de la société.

Mais l'élément déterminant reste l'élection présidentielle de 1974. Les candidats connaissaient déjà le plus souvent les réformes opérées par Valéry Giscard d'Estaing, qu'il s'agisse de l'abaissement de l'âge de la majorité à 18 ans, ou de la loi Veil, justement. Le divorce par consentement mutuel est rarement évoqué. De nombreux candidats témoignent à propos du candidat et du président Giscard d'Estaing d'une vision très moralisatrice et négative de la politique : la nomination de Simone Veil devient elle-même une limite à l'émancipation des femmes, car elle relèverait d'un calcul. On ne trouve presque jamais l'idée que le pouvoir politique peut prendre conscience des transformations de la société et les accompagner, au moins partiellement... Bien évidemment, on pouvait évoquer ces transformations, comme la loi Neuwirth ou les conséquences de mai 1968, on pouvait évoquer les deux grands manifestes, le manifeste féminin des 343 et le manifeste des 331 médecins, et cela a souvent été fait – mais à condition de ne pas faire le reproche à Simone Veil de ne pas les évoquer dans cet extrait. On pouvait également noter que l'idée de renouvellement politique est déjà présente dans les années 1970 ; cela constituait plutôt un élément de valorisation pour le jury qu'une exigence universelle.

Les candidats se sont souvent coulés dans l'approche classique une évolution/ses limites qui pouvait très bien fonctionner sur ce texte. D'une certaine manière, Simone Veil est prépositionnée pour l'adoption de la loi qui porte son nom, et il n'y a que trois autres femmes au gouvernement. De nombreux candidats ont fait un contresens assez savoureux qui témoigne de leur ignorance de ce qu'est un secrétaire d'Etat. Ils ont vu dans ces nominations un signe explicite de mépris : comme ce sont des femmes, elles sont confinées aux fonctions de secrétariat... Quoi qu'il en soit, ils ont généralement relevé que l'entrée des femmes dans le gouvernement était modeste, ce qui est exact.

Les doutes de Simone Veil sur sa compétence, la pensée de la possibilité d'être rapidement « renvoyée dans ses foyers » (le jury a été indulgent pour le contresens sur l'expression qui n'est pas assignée aux femmes à l'origine mais qui pouvait prêter à confusion) ont été souvent mobilisées par les candidats pour illustrer les limites de cette émancipation. Ceux qui savaient des choses sur la carrière de Simone Veil (qui dit elle-même qu'elle n'a pas hésité) étaient avantagés pour ne pas surestimer tout cela.

La plupart des candidats ont vu dans ce moment une toute première étape de la marche vers la parité, et ont mentionné, au moins en conclusion, la suite de cette évolution. On regrettera pour finir, quitte à insister, que l'intérêt du document, qui montre les voies complexes qu'emprunte une évolution historique, et la manière dont le politique, avec ses limites, est contraint ou influencé par les évolutions de société, n'ait pas été davantage souligné. L'approche critique, en histoire, sert à cerner au plus près la valeur d'un document, pour en tirer la « substantifique moelle ».